

Les Bois, le 8 mai 2013

## *Avis officiel No 4/2013*

### **CHAUFFAGE À DISTANCE. OÙ EN EST-ON?**

La Commission de l'énergie de la Commune des Bois, présidée par le Conseiller municipal, M. Gilles Cattin, a pris le dossier en main et collabore avec le bureau d'ingénieurs mandaté pour l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance alimenté par une chaudière à plaquettes forestières.

Les propriétaires du village (dont la Municipalité) ont été consultés pour savoir s'ils étaient intéressés par un raccordement pour autant que les conditions financières soient intéressantes. Le taux de réponse a été de 80%, ce qui peut être considéré comme un succès et les réponses positives permettent d'envisager la suite avec optimisme.

Il s'avère aussi que les ressources forestières en bois d'énergie actuellement disponibles à l'intérieur du Triage forestier des Franches-Montagnes Ouest sont à même d'alimenter en suffisance ces consommateurs.

Actuellement, la Commission procède à l'évaluation des différents sites envisageables pour l'implantation du bâtiment de la chaufferie.

S'il se réalise, sur la base des données aujourd'hui à disposition, ce projet permettra de remplacer 400'000 litres de mazout par an par une énergie renouvelable de proximité.

Le rapport démontrant les faisabilités technique et économique devrait être remis à la fin de l'été. Les habitants et surtout les propriétaires des immeubles intéressés seront alors informés des résultats.

Etablir un réseau de chauffage à distance dans un village constitue une tâche pratiquement aussi importante que l'amenée d'eau ou d'électricité. La Municipalité vous tiendra donc, régulièrement, au courant de l'avance de ce dossier qui représentera sa contribution majeure à la politique énergétique du pays.

TOURNER SVP

## FERMETURE DE LA RUE DU DOUBS

Les travaux d'aménagement du secteur de viabilité avancent conformément au programme établi. D'ici la fin du mois de juillet, ce nouveau secteur de viabilité pourra être ouvert à la construction. L'aménagement du rond-point prévu au portail Nord du village nécessite néanmoins la fermeture de la « Rue du Doubs » pour une période d'un mois environ, ceci conformément à la publication ci-dessous.

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la Commune des Bois informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

### **Route communale Les Bois- Biaufond**

Motifs : **Pose de conduites et réfection de la chaussée**

Tronçon : **Carrefour Le Cerneux-Godat, Les Prailats, Les Bois - Les Bois**

Durée : **Du 20.05.2013 au 30.06.2013**

Renseignements : M. Baume Christophe 079/224 22 78  
ou Jean Jobin 079/321 96 46

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette perturbation du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

## DÉCHARGE SAUVAGE

**Les matériaux de démolition ne sont pas des matériaux de construction. Les tuiles cassées et autres objets dont certaines personnes se sont débarrassés sur le chantier du Plane percé n'ont rien à y faire. Conformément à l'art. 15 du règlement concernant les déchets, les infractions aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende allant jusqu'à Fr. 5'000.-. Les dispositions pénales fédérales ou cantonales restent réservées. Nul doute que les contrevenants pourront être identifiés et dénoncés. De tels actes ne méritent aucune compassion.**

## MISE AU CONCOURS

La Commune des Bois met au concours le poste suivant :

**éducateur/éducatrice de la petite enfance**  
(taux d'occupation 50 %)

Exigences requises :

- être en possession d'un diplôme d'éducateur/éducatrice de la petite enfance ou d'un titre équivalent

Entrée en fonction : 05.08.2013 ou à convenir

Les personnes intéressées devront faire preuve de compétences dans l'élaboration et le maintien des relations humaines au sein de l'institution. Ce poste demande aussi de la disponibilité et de la flexibilité.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de :

Mme Brigitte Courtet, Directrice, tél. 032 961 19 90 ou

M. Blaise Willemin, Président de la commission structure d'accueil, tél. 032 961 11 73

Les postulations, accompagnées des documents usuels, sont à envoyer jusqu'au 10 juin 2013 à M. Blaise Willemin, Président de la commission « Structure d'accueil », La Petite Côte 31, 2336 Les Bois, avec la mention « postulation crèche Les Bois ».

Le cas échéant, ce poste pourra être repourvu à l'interne.

Conseil communal